Trente-sixième Année. — N° 26 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 26 JANVIER 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 25 JANVIER 1891

LA CHARITÉ PRIVÉE

— Oh ! maintenant, voici le dégel. Les malheureux vont cesser de souffrir.

Voilà ce qu'on dit en ce moment ; voilà ce qu'on a tort de dire. Le mal n'est pas encore arrivé à son apogée ; c'est dans un mois ou deux que les effets des intempéries dont souffrent surtout les indigents se feront sentir avec une intensité toute particulière.

On doit songer que l'hiver a été dur pour les déshérités de la fortune, non seulement parce qu'il a été rigoureux, mais encore parce qu'il a commencé de bonne heure. Le travail a été réduit et par conséquent, le salaire a diminué. Il a fallu, cependant, faire vivre sa famille, la disputer aux cruelles morsures du froid et de la faim. Ceux qui avaient des provisions les ont épuisées ; ceux qui avaient des économies les ont dépensées.

Les fournisseurs, heureusement, sont humains ; on a donc trouvé du crédit ; mais il va falloir payer : le boulanger, le boucher, le marchand de charbon ne peuvent attendre indéfiniment. Combien de loyers, aussi, n'ont pas été payés ! On ne se doute pas de ce que peut produire de misères un long hiver comme celui que nous traversons, et qui n'est peut-être pas encore passé !

Les petites économies seront dévorées ; le niveau des prix de façon n'aura sûrement pas progressé en proportion des besoins ; enfin la persistance des froids aura usé les forces vitales de ceux que la misère condamne à des privations continues, et les statistiques de l'état sanitaire nous diront de combien le coefficient de la mortalité se sera accru à l'arrivée d'une saison plus clémente en apparence.

Il n'y a donc pas lieu de laisser se ralentir le zèle des souscripteurs enrôlés dans le bon combat à livrer à la misère. Puisque nous avons à redouter les crises probables de tant de secousses, tâchons de nous mettre à la hauteur des probabilités, en ayant une vue prévisionnelle de l'avenir le plus immédiat.

Par ce temps de déclamations socialistes, il est bon que les classes aisées prouvent à ceux dont les phrases haineuses altèrent le jugement combien peu elles méritent les imprécations des prédicateurs habituels de l'anarchie sociale.

Il y aura toujours une distance énorme entre les aspirations des uns et les sacrifices consentis par les autres ; mais l'opinion des pauvres gens se ressent néanmoins du spectacle consolant donné par la solidarité du bien devant l'excès de la malechance. Il ne peut plus être ici question d'une mauvaise organisation sociale. Il s'agit de malheurs qui pleuvent du ciel sous forme de neige ou de bise glaciale, de l'impossibilité de tirer du charbon des puits à cause de l'intensité de la gelée, de la cherté des pommes de terre.

Devant tant de désastres, il ne faut ni s'illusionner sur les lendemains qui nous sont réservés, ni se réfugier dans un égoïsme de mauvais aloi.

Il faut continuer comme on a commencé, et tout nous fait espérer qu'il en sera ainsi.

Le gouvernement et les Chambres, c'est une justice à leur rendre, ont fait largement les choses : ils le pouvaient d'autant mieux qu'ils étaient sûrs de se trouver, sur ce point, d'accord avec tout le monde. Mais, la charité officielle est loin d'être la plus efficace. Elle est forcément obligée d'agir par l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance, institution excellente, dans son origine, mais que la bureaucratie, l'esprit de parti a singulièrement détournée de son but depuis un certain temps, dans certaines de villes.

Quoi qu'il en soit, ce n'est un mystère pour personne qu'en dehors des indigents qui sont inscrits sur les listes des bureaux de bienfaisance, il y en a d'autres, tout aussi intéressants, sinon davantage, et que la charité officielle néglige d'autant plus qu'ils se cachent. Le ministre de l'intérieur vise lui-même cette catégorie de besogneux en recommandant aux préfets de ne pas réserver les secours aux indigents inscrits sur les listes des bureaux de bienfaisance.

Sur ce terrain de la charité discrète, personnelle et directe, nous taxera-t-on de partipris lorsque nous disons que l'action des administrations publiques est loin de valoir celle des institutions privées de charité? Nous ne le pensons pas. Pour découvrir ces misères cachées, comme honteuses d'elles-mêmes, pour panser ces plaies saignantes sans les irriter, pour calmer ces souffrances morales autant que physiques, il faut la main et la parole d'un ami, tout au moins celles d'une personne qui accomplit un devoir volontaire, de préférence à celles d'un fonctionnaire, inévitablement plus sèches et moins cordiales.

La charité privée est donc, sous ce rapport, de beaucoup supérieure à la charité officielle, et nulle part elle n'est aussi active et aussi efficace qu'à Roubaix-Tourcoing. Cette fois encore, nous en sommes assuré, elle viendra atténuer, dans la mesure du possible, les conséquences d'un hiver exceptionnel.

LES CATHOLIQUES
DEVANT LA QUESTION SOCIALE

Sous le titre « Quelques mots d'explication, » M. le comte de Mun vient de publier, dans la revue l'*Association catholique*, une remarquable étude dans laquelle il résume ses idées sur la question sociale et répond aux objections qui lui ont été adressées de différents côtés.

Cet important travail, dont nous avons déjà donné quelques pages, se termine par un résumé dont on pourra ne pas accepter peut-être toutes les conclusions, mais dont il est impossible de ne pas admirer l'élévation et l'éloquence.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux cette belle page. Elle mérite d'être sérieusement méditée :

« Ceux qui ne découvrent, dans la plainte ardente des travailleurs, que l'éternel gémissement de la pauvreté et le cri douloureux que lui arrache une souffrance doublée par le constant spectacle de la richesse, ceux-là cherchent, dans la charité une réponse à l'inquiète interrogation de leur conscience, et, s'ils sont chrétiens, ils la trouvent dans les œuvres de miséricorde : le bien qu'ils font est immense, leur dévouement est nécessaire à tous les temps, à toutes les époques ; les catholiques seront toujours les premiers à en donner l'exemple.

» Ceux enfin qui, dans les explosions de colères allumées par de malsaines excitations, aperçoivent l'effet inévitable du contraste grandissant entre les bénéfices sans mesure des capitalistes et la condition précaire des ouvriers, ceux-là pensent qu'il est sage autant que juste d'apporter un remède à cette situation douloureuse en donnant satisfaction aux légitimes revendications de la masse populaire : beaucoup de catholiques estiment que leur devoir est de marcher les premiers dans cette voie.

» Ce n'est-là, toutefois, qu'un coté de la question. Au-dessous de ces phénomènes extérieurs, de ces agitations [illegible] et qui en est la source véritable ; c'est le laborieux enfantement d'un temps et d'un régime nouveaux.

» Le siècle qui s'achève n'emporte pas seulement avec lui l'histoire écoulée d'un cycle de cent années ; il marque, dans ses dernières heures, l'irrémédiable déclin d'une doctrine déchue et d'un système épuisé. C'est le siècle de l'individualisme qui s'écroule en ruines, avec la conception sociale et l'organisation politique qui furent son expression, la toute-puissance de la richesse et le pouvoir absolu de la bourgeoisie matérialiste.

» Longtemps florissant et indiscuté, ce régime s'effondre aujourd'hui de tous côtés, comme un édifice surchargé par l'excès même de son développement ; la façade qui le soutient encore ne trompe plus personne sur sa solidité. C'est un âge qui finit, tout le monde le sent, et, comme aux dernières années du dix-huitième siècle, il se fait par tout, dans les milieux, dans tous les esprits, un travail de transformation dont l'activité augmente à tout instant.

» Le siècle de l'association commence à se lever ; que sera-t-il et comment se fera la transition ? Les vieux moules sociaux et politiques sont brisés, leurs morceaux disjoints ne sont plus qu'à peine assemblés ; que sera le moule de la société nouvelle ? Voilà la question qui agite l'univers.

» Ceux qui ne l'entendent pas s'endorment dans un funeste sommeil ; ils ressemblent à Louis XVI demandant, au soir du 14 juillet 1789, si c'était une révolte ! Comme à lui, il faut répondre : C'est une révolution, la plus profonde, la plus entière peut-être qui se soit jamais annoncée au monde.

» Et, comme dans toutes les révolutions sociales, c'est la propriété qui en sera l'enjeu ; car, ainsi qu'autrefois la propriété féodale et la propriété ecclésiastique ont été les objets principaux des revendications de l'égalité, aujourd'hui la propriété financière et la propriété industrielle excitent au même degré, les passions irritées par d'insupportables abus. La lutte est ouverte entre les deux classes que le siècle de la bourgeoisie a formées et maintenues : celle des salariés et celle qui possède les instruments du travail. Cette lutte est toute l'histoire de notre temps : le peuple y est engagé tout entier, et il répète comme un mot d'ordre, en la tournant à son profit, la parole qui fit, il y a cent ans, la fortune de ses maîtres : Qu'est-ce que le quatrième Etat ? Rien. Que doit-il être ? Tout.

» Les socialistes s'emparent de cette situation violente, et, en termes ardents, offrent à l'imahination tentée des travailleurs des perspectives nouvelles qui, sous des formes diverses ou plus ou moins intelligibles, aboutissent presque toutes au collectivisme, c'est à dire à la propriété collective de tous les moyens de production, à la répartition des produits collectifs entre les travailleurs suivant la quantité et la valeur de leur travail.

» La formule est obscure et peut-être chimérique ; elle éveille dans l'esprit l'idée d'un despotisme barbare ; elle choque, elle viole les lois éternelles de l'ordre social, parce qu'elle implique la négation de la propriété privée.

» Mais, telle qu'elle est, elle séduit la masse, avide d'une transformation dont elle cherche le secret.

» C'est ce secret qu'il faut trouver pour elle, en opposant à la solution socialiste d'autres solutions, car le *statu quo* n'en est pas une.

» Sans doute le devoir des catholiques, défenseurs naturels de la paix sociale, est d'empêcher, s'il en est temps encore, d'amortir tout au moins, le choc menaçant entre les deux armées que met en présence le combat du travail.

» A eux de se jeter entre elles, s'offrant comme intermédiaires pacifiques, multipliant les occasions et les moyens de conciliation, cherchant à dénouer sans violence le conflit qui les divise. Mais quelles que soient les circonstances où se produira l'inévitable transformation sociale qu'il faut prévoir, sans pouvoir encore la définir, elle aura un lendemain, et c'est un lendemain qu'il faut préparer.

» Les catholiques n'ont pour le faire, rien qui les embarrasse ; aucune obligation, aucun lieu ne les attachent à ce régime de l'individualisme, édifié par l'égoïsme et l'intérêt matériel contre eux et contre leurs principes. Enfants de l'Eglise, ils savent qu'elle seule peut donner à la société nouvelle sa forme définitive, et que si, après un siècle seulement, l'ordre moderne, sorti de la Révolution et organisé par le génie de Napoléon, s'en va déjà en poussière, c'est qu'exclusivement fondé sur la loi humaine, il manquait de cette puissance vitale qui nait du christianisme.

» Ils savent que, dépositaire de l'inspiration divine, supérieure à toutes les passions qui divisent les hommes indépendants vis-à-vis des gouvernements et des systèmes sociaux, elle seule peut, sans rien perdre de sa force laisser tomber les régimes séparés d'elle et donner la vie aux régimes nouveaux.

» Tel est, dans ma conviction, le grand espoir de la société démocratique, le vrai, l'unique moyen pour elle de s'établir et de durer ; c'est l'Eglise qui lui donnera ses fondements ou elle ne s'assoira jamais.

» Ayons donc confiance en celle que nous appelons notre mère, et, puisque nous sommes à prendre, comme nous, confiance en elle. Faisons-nous aimer de lui, en lui montrant que nous sommes sincèrement de son parti, que nous servons sa cause mieux que les autres, avec plus de dévouement et d'efficacité ; que rien ne nous enchaîne aux formes profondément contestables, de la société bourgeoise, et que nous n'hésitons pas à rompre avec ses préjugés et ses lois, quand nous croyons que la justice envers lui le commande : prouvons lui, enfin, par des actes, que, si nous ne demandons pas, pour le quatrième Etat, le droit d'être tout, nous voulons cependant qu'il soit quelque chose, et qu'ainsi nous prétendons être non pas les derniers soutiens d'un édifice qui tombe, mais les premiers fondateurs d'une demeure où s'abritera son avenir.

» A ce prix, mais à ce prix seulement, nous vaincrons le socialisme. »

RESPECTABILITY...

Encore une de nos bons amis les Anglais qui nous aidera à démontrer de quelle façon ces Pharisiens gourmés et hypocrites entendent la « respectability. »

Ils n'ont rien trouvé de plus ingénieux, de plus « very drôle » que de mettre en opérette notre héroïne nationale, Jeanne Darc.

Pendant qu'à Rome, on s'occupe de la canoniser, eux tâchent à la ridiculiser.

C'est bien anglais.

A un crime inoubliable et ineublié, ils ajoutent la profanation d'une mémoire restée pour nous et pour tous les gens de cœur et [illegible]

Leurs ancêtres ayant brûlé la « gente » Pucelle, ils affichent l'hérédité de la canaillerie saxonne en la servant en pâture aux lubricités alcooliques des noctambules des *Music-hall*.

S'il nous prenait fantaisie de faire représenter la reine Elisabeth par Mlle Jeanne Granier dans une opérette des Bouffes, il n'y aurait pas assez d'indignations, dans tout le Royaume-Uni contre une semblable profanation, et certaine Altesse, familière des coulisses, éprouverait peut-être quelqu'embarras de cette transformation.

Notre Jeanne Darc nous est pourtant aussi précieuse au son auguste mémoire, que l'est pour eux leur « Queen », dont ils ne se font pas faute de médire, portes closes.

La France a cédé aux représentations de la Porte lorsqu'il s'agit de faire figurer sur une scène académique, dans une tragédie de haut vol, Mahomet.

Jeanne Darc n'était pas moins inspirée du souffle divin pour nous autres catholiques, que ne l'était le prophète pour les mahométans.

Les peintres même incroyants ont toujours auréolé son idéale figure d'une sorte d'extase traduisant l'effet des voix divines.

Les Turcs ont obteau qu'on ne parlât pas, même en belle langue poétique, en termes respectueux du familier d'Allah, et nous, nous laissons la prostituer sur une scène cabotine la mémoire de celle qui fut parmi nous l'envoyée de Dieu !

L'INDUSTRIE DE REIMS
et la franchise des matières premières

Une réunion du sous-comité de Reims de l'*Union pour la franchise des matières premières*, a eu lieu le 10 janvier, sous la présidence de M. A. g. Walbaum.

On ne lira pas sans intérêt le compte-rendu de cette séance.

A Trois heures, M. LE PRÉSIDENT prend place au bureau assisté de MM. POULLOT, Ch. MARTEAU, Georges DAUPHINOT et NOIRET.

M. LE PRÉSIDENT déclare la séance ouverte et remercie MM. Margaine et Biancourt, sénateurs, MM. Bertrand et Langlet, députés de la Marne, d'avoir bien voulu se rendre à la séance et répondre ainsi à l'invitation qui leur a été adressée.

Il fait part à l'assemblée des regrets de MM. Léon Bourgeois, Vallé et Morillot, députés, qui ont été empêchés et de M. le député Thomas, retenu en ce moment à une séance de la Ligue agricole, dont il est le président.

» Une invitation a été aussi adressée à M. Méline, président de la Commission des douanes, qui s'est également excusé de ne pouvoir venir.

» M. le président explique ensuite l'objet de la réunion. Le but poursuivi par l'Association, dont le siège est à Paris, et par le sous-comité de Reims, est la franchise de l'entrée en France des matières premières, la laine, la soie et les peaux ; c'est là pour nous une question capitale, un impôt sur l'entrée des laines nuirait considérablement à l'industrie rémoise et à la population ouvrière si nombreuse qui vit de cette industrie.

» S'appuyant sur le rapport de M. Grandgeorge, secrétaire de la 4e section (matières textiles) de la Commission permanente des valeurs de douanes, le Président expose qu'il ressort des documents officiels que la production de la laine en France est de 50 millions, tandis que la quantité de laine nécessaire pour alimenter l'industrie lainière est de 220 millions, c'est-à-dire que la laine de France n'entre même pas pour un cinquième dans cette alimentation : de plus, la laine de France fournit une qualité qui a bien son emploi spécial, mais qui ne peut pas remplacer les laines d'Australie ; or, serait-il rationnel de frapper de droits de douane les laines étrangères qui entrent pour les 4/5 et plus dans la consommation pour protéger moins d'un cinquième que nous donne l'agriculture française ?

» En outre, précisément parce que la laine de France ne peut comme qualité remplacer les laines d'Australie, le cours de la première ne suit pas toujours, à beaucoup près, le cours de la dernière, et il est certain que le droit dont on frapperait les laines étrangères ne profiterait que dans une faible proportion au cultivateur.

» C'est ainsi que nous admettons les chiffres de M. Grandgeorge, la toison du mouton français pèse en moyenne 2 kil. 650, son rendement étant estimé à 31 0,0 et lavé à fond et sa valeur moyenne à 4 fr. 25, la toison représenterait une valeur de 3 fr. 49, mais, même en exagérant ces chiffres, si nous admettons tous le rendement de 33 0,0 comme moyenne, nous arrivons comme poids de la toison lavée à fond à 0.874 50 et si, majorant également le prix moyen à 4 fr. 50, ce qui serait le prix le plus élevé, on arrive à une valeur de 3 fr. 93, soit 4 fr. de la toison.

» En admettant que la laine soit frappée d'un droit de 10 0,0 comme le proposent les protectionnistes à outrance, cela représenterait donc 40 centimes par toison, c'est tout au plus s'il en entrerait 20 centimes dans la poche du cultivateur ; encore une fois, vaut-il la peine, pour un aussi mince résultat d'apporter des entraves à une industrie considérable qui occupe deux millions d'ouvriers ? Ne vaut-il pas mieux, si on veut protéger l'élevage du mouton, frapper la viande qui profitera davantage au cultivateur plutôt que la laine ? Le droit sur la viande de mouton serait payé par la classe riche et aisée, car l'ouvrier en consomme guère, elle est d'un prix trop élevé, tandis que le droit sur la laine pèsera directement, soit sur l'ouvrier, soit par la réduction forcée des salaires, soit par le manque de travail.

» Si la laine était frappée d'un droit à l'entrée en France, il en résulterait forcément une surélévation des droits de douanes sur les tissus manufacturés pour conserver à notre industrie tout au moins notre marché intérieur ; mais nous serions exposés à ce que les autres nations, dont les représailles ne frappent, elles aussi, tous nos produits de droits élevés, et que deviendrait alors notre commerce d'exportation ?

On nous parle bien d'un drawback compensateur, mais tout le monde sait que ce système suranné est impraticable.

» Après cet exposé, M. MARTEAU prend la parole, et expose que l'industrie lainière vit surtout d'exportation, que si des droits sont voté sur les laines, notre commerce d'exportation, pouvant lutter contre la concurrence étrangère, deux millions d'ouvriers, ou se trouveront sans travail, ou verront leurs salaires réduits à un taux dérisoire.

[illegible] conditions et descendantes les mouvements pendant dix année, des cours des laines d'Australie, de Buenos-Ayres et des laines de France, et le nombre des moutons français pour chacune des 10 années.

» Il fait notamment remarquer qu'il n'y a pas d'assimilation possible entre les laines étrangères et les laines de France, alors que les cours des premières s'élèvent beaucoup à certaines périodes, les cours des laines de France restent presque stationnaires.

» D'autre part, on peut voir que le nombre des moutons en France ne suit pas la variation des cours de la laine ; lorsque le prix de la laine est élevé, le chiffre des troupeaux n'augmente pas ; il n'est donc pas exact de dire que c'est le bas prix de la laine de France qui est la cause de la diminution du nombre des moutons. »

« M. MARGAINE demande la parole et dit : Si j'ai pas d'opinion arrêtée sur la question qui nous occupe, vous avez dit que un droit sur les laines étrangères n'influencerait pas le cours des laines de France dans la proportion de ce droit, cependant le droit sur les blés a profité entièrement au cultivateur et lui a donné un bénéfice.

» Quant au drawback, j'y suis opposé par le motif que l'on en fait une spéculation, c'est presqu'un encouragement au vol ; mais il ne m'est pas prouvé jusqu'à présent que la transformation de la laine en tissus permettrait la spéculation sur les drawbacks, et c'est là ce que je voudrais connaître.

» Je comprends, ajoute M. MARGAINE, que le drawback ne soit pas possible pour les soieries, à cause des autres matières qui sont mélangées à la soie et lui donnent plus de poids, mais en est-il ainsi pour les tissus de laine ?

» M. DIANCOURT répond qu'il n'y a pas lieu d'assimiler le blé à la laine ; on fait du pain avec tous les blés, on ne fait pas des tissus avec toutes les laines ; on consomme tout le pain fabriqué à l'intérieur, les tissus sont exportés pour la plus grande partie, il n'y a donc pas d'analogie.

» Dans la fabrication des tissus, sur 5 kilos, il entre seulement un kilo de laine de France. Peut-on faire peser sur 4 kilos un droit quelconque pour donner un bénéfice insignifiant à cet appoint de 1 kilo et donner une satisfaction aussi minime au cultivateur au grand préjudice de l'industrie lainière. Un droit sur la viande ne pèserait largement le droit sur la laine, il faut tenir la balance égale entre l'industrie et l'agriculture.

M. MARGAINE demande qu'on lui permette de se faire l'avocat du diable et de se poser un instant en adversaire quelqu'il soit loin de l'être, et qu'il ne cherche qu'à se faire une opinion. — Pourquoi un troupeau est il réduit à 3.0 moutons ? n'est ce pas parce que la production de la laine ne donne pas de bénéfice et ne croit-on pas que ce troupeau augmenterait en nombre si le droit était voté.

» Non, répond M. DIANCOURT : c'est parce que la laine de France n'est plus propre à tous les genres de produits de l'industrie actuelle que le prix en est tombé si bas ; si on en produisait davantage, les prix, loin de se relever, baisseraient encore.

» M. MARGAINE reconnait que c'est là un argument sérieux et il ne saurait trop engager le Comité à le développer et à le justifier.

» M. LE PRÉSIDENT fait remarquer que la diminution des troupeaux doit être attribuée à la disparition des terres de vaine pâture ; au fur et à mesure que les troupeaux ont amendé la terre, on la cultive davantage, et, de plus, depuis l'emploi des engrais chimiques, on ne laisse plus les terres en repos, on les fait produire chaque année ; le cultivateur éprouve donc moins le besoin d'élever des moutons en grand nombre.

» M. BERNHEIM répondant à la question posée par M. Margaine explique l'inapplicabilité du drawback aux tissus de laine. Dans les tissus, il entre de la colle, de la gélatine, d'autres matières, et l'Etat rembourserait ainsi plus de droits qu'il n'en aurait encaissés.

M. MARTEAU complète cette argumentation et indique les nombreuses difficultés tant pour l'administration que pour l'industriel exportateur qui résulteraient de l'application du drawback en pareille matière.

» M. PROTIN ajoute : Nous avons vu fonctionner le drawback et nous en avons connu toutes les difficultés ; elles serait encore bien plus considérables aujourd'hui, parce que l'industrie, ou plutôt le négoce, s'est trouvé obligé de s'attacher à des expéditions de détail afin d'arriver à lutter contre la concurrence ; il n'est pas rare d'avoir, par jour, de 20 à 25 expéditions composées chacune de 10 catégories de tissus différents ; que de complications pour l'expéditeur et pour la douane ; ce serait à y renoncer.

M. G. DAUPHINOT rappelle que sous le régime du drawback l'Etat s'est trouvé obéré en remboursant beaucoup plus que ce qu'il avait perçu.

» M. MARGAINE confirme ce fait.

» M. LASSALLE croit devoir faire remarquer que si, comme le dit M. Margaine, les droits sur les blés sont entrés dans la caisse du cultivateur, il estime lui que l'argument est plus apparent que réel, et que ce bénéfice a été largement compensé par la perte causée par la dépense supplémentaire que le droit lui-même impose et par l'augmentation de salaire du personnel.

» Enfin M. DAUPHINOT insiste à nouveau sur ce point que l'agriculture n'est pas une industrie d'exportation, tandis que l'industrie ne peut vivre sans exporter ; qu'il faut d'abord et avant ne pas s'exposer à des représailles.

» A ce sujet, M. LE PRÉSIDENT pour démontrer combien ce danger des représailles est imminent, donne connaissance d'une délibération de la Chambre de commerce de Bradford qui déjà réclame l'augmentation des droit sur les vins et spiritueux français, en motivant cette demande sur le projet de relèvement des droits d'entrée en France.

» En résumé, dit M. MARGAINE, il faut bien que l'on en prenne son parti, le mouton à laine en France n'est pas qu'un accessoire, presqu'improductif pour l'agriculture.

» M. DIANCOURT ajoute : Toute l'agriculture n'est pas intéressée dans la question : en bas, le petit agriculteur n'a pas de moutons, on haut et depuis longtemps déjà, le grand agriculteur en a pris son parti ; il n'y a donc que la classe intermédiaire qui s'occupe du mouton et qui n'est pas encore toute intéressée, puisque toutes les laines ne sont pas propres à l'industrie.

» M. MARTEAU : En effet, on compte en France de 22 à 23 millions de moutons, mais si on défalque les agneaux, il n'y a guère que 13 à 14 millions de moutons adultes fournissant les toisons peignables ; c'est donc, au point de vue de laine peignée, ces 13 à 14 millions de moutons produisant de 45 à 50 millions de laine qu'une industrie de 8 à 900 millions serait frappée et mise dans l'impossibilité de lutter. Nos exportations cesseraient, l'impôt en définitive pèserait sur la population ouvrière dont le salaire serait réduit, si même il ne cessait pour la plus grande partie. [illegible] appel à leur concours dans les dé[illegible] des deux Chambres et espère qu'ils voudront bien se souvenir de tout l'intérêt qui s'attache, dans la question des tarifs de douanes, à l'industrie lainière en général et en particulier à l'arrondissement de Reims dont une grande partie de la population vit de cette industrie.

» La séance est levée.

» Le Secrétaire, *» Le Président.*
» NOBLESSE. » » A. WALBAUM. »

Chambre des Députés

Séance du 24 janvier 1891

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'interdiction de la « Fille Elisa »

M. le Président. — M. Millerand a la parole pour adresser à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts qui l'accepte, une question au sujet de l'interdiction par la censure de la pièce tirée du roman de MM. de Gondecourt la *Fille Elisa*.

M. Millerand. — Je ne veux pas rattacher la mesure prise à la discussion provoquée par M. Haigan au Sénat, lors du dernier budget, alors que M. Hugan reprochait à l'administration d'avoir accordé une subvention de 500 francs au théâtre libre pour le prix de quatre fauteuils.

Pourquoi cette interdiction ? La censure ne peut pas dire qu'elle hésite à faire des coupures dans les ouvrages qui lui sont soumis.

Alors, pourquoi cet arrêt de mort ? La pièce est écrite dans une langue absolument chaste. (Exclamations ironiques à droite.)

Il aurait été pourtant, — de l'avis de l'auteur, — possible de demander des modifications dans quatre passages seulement (Oh ! oh ! à droite) dont je vais donner lecture.

Voix à droite : N'allez pas trop loin !

M. Millerand donne lecture de passages de la pièce, qui soulèvent les protestations indignées de la droite.

Des allusions désobligeantes partent même des bancs de la gauche à l'adresse de M. Yves Guyot, qui s'est fait, dans un de ses ouvrages, l'apologiste de la classe de femmes à laquelle appartient l'héroïne de la pièce.

Ce ne sont pas les lois, ce ne sont pas les personnages qui ont pu arrêter la censure. (Vives exclamations à droite.)

M. Noël Parlait. — C'est le sujet.

M. Millerand. — Est-il plus démoralisant de montrer à l'ouvrier le spectacle de la courtisane riche que celui de la courtisane de bas étage ?

M. Desprès proteste au milieu du bruit.

M. Millerand. — Aucun critique, même parmi les plus autorisés, n'a vu d'immoralité dans la pièce incriminée.

M. de Bernis. — Tiens, c'est la société d'admiration mutuelle !

M. Millerand. — Il est donc impossible de maintenir cette interdiction, car la question est de celles qui touchent aux intérêts les plus sérieux de la littérature et de l'art français. (Exclamations ironiques à droite, applaudissements à gauche).

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique. — Je désirerais vivement donner satisfaction à M. Millerand, mais c'est après un examen attentif, approfondi, que je n'ai pas cru possible d'autoriser la représentation de la *Fille Elisa*. (Très bien ! à droite.)

C'est une simple question de moralité qui m'a guidé.

Le ministre rappelle le sujet de la pièce : la pièce en somme est le développement d'une thèse de philosophie sociale ; mais elle est présentée dans des conditions qui provoquent la répugnance et le dégout des spectateurs. (Très bien, très bien, à droite.)

Elle contient des scènes qui sont décrites avec une brutalité bien faite pour expliquer les scrupules de la censure. (Très bien, à droite.)

M. Bourgeois commence la lecture de certains passages qui, dès les premiers mots, est interrompue par de longues et vives protestations.

Cris à droite : Assez ! assez ! Ne continuez pas.

M. Bourgeois. — Le milieu que l'on peint est fermé par la police, je ne peux l'ouvrir par la censure. (Applaudissements et rires.)

Après une courte réplique de M. Millerand, l'incident est clos.

Le privilège de la Banque de France

M. Rouvier, ministre des finances. — J'ai l'honneur de déposer un projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Question de M. Girodet
Les transports à Saint-Etienne

M. Girodet adresse une question à M. le ministre des travaux publics au sujet de la crise des transports à Saint-Etienne, crise qui tend à se perpétuer.

Après une réponse de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, qui ne fait aucune difficulté de reconnaître qu'il est nécessaire d'y remédier, et que son administration s'en occupe activement, l'incident est clos.

L'enquête sur la catastrophe de St-Etienne

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission d'enquête chargée d'établir les causes des deux sinistres des mines de Saint-Etienne.

Après une assez longue discussion, M. Yves Guyot dit qu'il dépose au nom du gouvernement un projet de loi révisant la législation minière ; mais auparavant il fera paraitre un règlement général sur l'exploitation des mines.

Les conclusions de la commission d'enquête qui tendent à la réforme de la législation minière sont adoptées à mains levées.

Un projet de résolution de M. Ferroul portant retour des mines à l'Etat est rejeté par 423 voix contre 62. (Clameurs à l'extrême gauche.)

M. Laur dépose une proposition dont la première partie, ainsi conçue, est mise aux voix :

« La Chambre invite le gouvernement à concéder à nouveau, aux syndicats ouvriers, des mines, non exploitées ou abandonnées. »

M. Yves Guyot. — Le gouvernement repousse cette proposition.

A la majorité de 257 voix contre 134, elle est adoptée.

La deuxième partie invitant le gouvernement à donner à des syndicats d'ouvriers des mines à concéder à l'avenir est repoussé par 343 voix contre 115.

La séance est levée à 6 h. 25.

LE GÉNÉRAL MARGUERITTE

Dans son livre, *Chrétiens et hommes célèbres au XIXe Siècle*, qu'il vient de faire paraitre, M. l'abbé Baraud consacre quelques pages à ce brave général Marguerite, dont il [illegible] tout question, il y a quelque jours, [illegible]

(1842-1870)

« Toi, dont la belle âme éclairait la prunelle,
» Marguerite, comme une immense sentinelle,
» Nous te dressons sur l'horizon. »
(G. VAUTREY).

Ces trois vers faisaient partie de la belle ode que lut F. Gustave Vautrey au pied de la statue élevée à la mémoire et en l'honneur du général Marguerite, et inaugurée le 2 mai 1884 à Fresnes-en-Weëvre, (Meuse).

C'est là que *Marguerite* naquit en 1823, d'un simple gendarme, et c'est là que, soixante et un ans après, on élevait sa statue monumentale, coulée en bronze, de général de division. La colonie algérienne s'occupe aussi d'élever à Kouba un monument à la mémoire du général tué dans la guerre contre l'Allemagne.

Marguerite fut un soldat aussi chrétien que brave.

Il a conquis tous ses grades autant par sa haute intelligence et sa moralité parfaite que par sa bravoure incomparable. Depuis l'âge de seize ans, il n'avait assisté à aucun combat sans être cité à l'ordre du jour. Il en était à sa quatorzième citation, quand le général en chef de l'expédition du Mexique écrivait au ministre de la guerre : « Parmi les militaires qui se sont le plus signalés, je distingue le lieutenant-colonel Marguerite, dont on ne sait plus en quels termes faire l'éloge. »

Avec ces qualités personnelles son avancement fut rapide : à dix-neuf ans il était sous-lieutenant et décoré, à trente-sept ans, lieutenant-colonel. Parmi ces notes toujours flatteuses, nous ne citerons que celle ci donnée par le maréchal Pélissier, alors que Marguerite n'était encore que lieutenant.

« Marguerite est un officier vigoureux, doué d'un courage à toute épreuve, et qui est destiné à rendre d'immenses services en Algérie. C'est un officier de grand avenir, il y a intérêt à le pousser rapidement... d'une bravoure hors ligne, d'une intelligence très développée, il est aussi énergique à la guerre que laborieux au bureau... qu'on le place dans la position la plus difficile, je suis certain qu'il s'en tirera avec distinction. » Et comme le gouverneur de l'Algérie lui demandait un jour dans quel collège il avait fait ses classes, il fut obligé de répondre : « Maréchal, je ne suis jamais allé à l'école.

En effet son père lui avait appris à lire et à écrire, et les petits Bédouins avec lesquels il s'amusait, étant enfant, l'avaient familiarisé avec la langue arabe. Le reste, « il se l'était appris lui-même », or ce

---

FEUILLETON DU 26 JANVIER 1891. — N° 87

LE

CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

V

Retour

— Mme Corvol vous prie, messieurs, d'excuser son retard, disait celui-ci. Nous avons fait ensemble ce matin une petite promenade et nous nous sommes éloignés plus que nous ne pensions. D'ailleurs la voici.

Madeleine, en effet, entrait au salon.

Nulle trace des émotions qu'elle avait supportées n'apparaissait sur ses traits.

Elle était, au contraire, toute radieuse debeauté.

Ses yeux bleus brillaient d'un éclat extraordinaire et ses joues, habituellement un peu pâles, étaient couvertes d'un léger incarnat.

Sa toilette fit sensation parmi les dames et sa beauté parmi les hommes, qui manifestèrent leur admiration par un murmure discret.

Madeleine sembla éprouver une certaine joie en constatant ce triomphe, et elle eut un sourire charmant pour accueillir les salutations empressées et les félicitations de chacun.

— Comme le bonheur la rend belle ! insista Me Hardouin.

— Voyez donc, Hardouin, fit en riant le docteur Bonardel s'adressant au notaire, le succès de Madeleine semble troubler notre ami Corvol. Il a l'air tout décontenancé.

— La petite pointe de jalousie inhérente à l'amour mon cher docteur. Vous ne comprenez pas cela, vous, célibataire endurci !... L'amoureux, comme l'avare, voudrait être le seul à contempler son trésor.

Corvol, cependant, s'était approché de sa femme.

— Votre toilette est charmante, balbutia-t-il, ne trouvant aucune autre parole à dire.

Il la regardait, cherchant à lire sur sa physionomie les pensées qui se cachaient sous cette apparente sérénité.

— Je vous remercie de votre compliment, répondit-elle à voix haute, et je suis heureuse de vous plaire.

Corvol crut remarquer une intonation sarcastique dans l'accent avec lequel ces mots avaient été prononcés ; mais il n'eut pas le temps d'arrêter sa pensée sur cet objet, au milieu du flot des visiteurs qui se pressaient pour les saluer.

La porte du salon s'était ouverte à deux battants, le même maître d'hôtel en habit noir qui avait annoncé le dîner de noces, parut, s'inclina et dit d'une voix solennelle :

— Madame est servie !

M. le préfet s'empressa d'offrir le bras à Madeleine que tous les invités suivirent dans la salle à manger resplendissante de luxe.

Quoi qu'on en puisse dire, il n'y a encore qu'en province que l'on sache véritablement manger.

A Paris, sauf quelques rares maisons, les grands dîners sont un prétexte de réunion, une occasion de causerie, un moyen d'étaler sa fortune et son luxe, un procédé pour conduire à bien une négociation ou une affaire.

A table, on parle politique, art, littérature, affaires de Bourse, on se passionne pour une opinion, on discute, et, quelle que soit la finesse des mets, quelque science qui ait présidé à la confection des sauces, on n'y prête le plus souvent qu'une attention distraite.

En province, au contraire, on dîne pour manger de bonnes choses, d'abord et avant tout.

Ce salmis est-il réussi ? Ce poisson a-t-il été pêché au bon moment ? Ce rôti est-il à point ? Voilà l'objet des préoccupations des convives.

La conversation n'est là